

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway - 2ème Phase - Travaux
d'infrastructure et de voirie - Ligne B Bordeaux quais de Garonne - (INFRA 205
A) - Marché n°05 123 U - Avenant - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway de notre agglomération et du prolongement de la Ligne B, il a été procédé à la réalisation des travaux de voirie et d'infrastructure sur les quais de Bordeaux, du quai Louis XVIII à la rue Achard.

Les travaux à réaliser, sur une longueur de 3 100 m environ, concernent, à partir des Quinconces, les quais Louis XVIII, des Chartrons, de Bacalan, du Sénégal, du Maroc et la rue Achard.

Ils comprennent :

1. les travaux de voirie,
2. la réalisation du parking de compensation rue Achard,
3. la signalisation lumineuse de trafic,
4. la signalisation routière,
5. les massifs et fourreaux nécessaires au fonctionnement du tramway.

Par délibération 2004/0590 du 24 septembre 2004, vous avez autorisé la procédure d'appel d'offres ouvert au niveau européen en vue de l'attribution d'un marché de travaux. A son issue, un marché à prix unitaires, d'une durée de 18 mois a été notifié le 6 juin 2005 pour un montant de **7 455 199,35 € HT** sous le N°05 123 U au groupement APPIA/SATTANINO/DLE.

Depuis la notification du marché, le groupement a dû s'adapter à des modifications de programme, des demandes particulières non prévues au marché, à des adaptations du projet, ainsi qu'à des retards liés à ces modifications.

Cela a entraîné un dépassement du délai initial et des prix nouveaux. En compensation, des recherches d'économies ont dégagé une diminution des quantités mises en œuvre.

Ces éléments sont exposés ci-après.

A. Modifications de programme

1) Revêtements

Le changement de revêtements et de bordures autour des écluses décidé par le Comité de Pilotage après le début des travaux porte sur :

-le remplacement du revêtement bicouche par la pose de pavés de réemploi sur dallage en béton

-le remplacement des bordures de récupération par des bordures en granit

Ces prestations représentent une plus-value de **513 608, 40 €HT**.

2) Eclairage public

Ce traitement différent du pourtour des écluses quai du Sénégal et quai du Maroc a également entraîné la rénovation générale de l'éclairage public de ces voies, en accord avec la mairie de Bordeaux. L'éclairage existant était normalement conservé dans le projet initial.

Cette prestation s'élève **109 650 €HT**.

B. Adaptations du projet

Des modifications diverses du projet sont apparues nécessaires durant la période de réalisation. Il s'agit de :

- la création d'accès pour les riverains,
- des modifications ponctuelles des réseaux d'assainissement,
- le transfert de réalisation des massifs de ligne aérienne de contact (LAC) sur ce marché,
- des travaux de génie civil complémentaire pour adapter la signalisation lumineuse de trafic.

Le montant de ces adaptations est estimé à **126 671 €HT**.

C. Prestations supplémentaires

Un certain nombre de prestations supplémentaires ont du être réalisées au fur et à mesure de l'avancement du chantier à la demande des gestionnaires de réseaux visant à combler des réseaux abandonnés, à reprendre des branchements de propriétés riveraines, à renforcer la protection de certains réseaux.

Le surcoût de ces travaux s'élève à **83 299 €HT**.

D. Réduction quantitative des prestations

Afin de compenser les différentes modifications et leurs conséquences financières, une recherche d'économie a été réalisée dans la gestion des techniques utilisées.

Ces économies, résultant également de quelques adaptations du projet, ont permis de diminuer les quantités à terminaison par rapport aux quantités estimées initialement.

La moins value dégagée s'élève à **732 239,15 €HT**.

E. Augmentation du délai

L'ensemble de ces adaptations et plus particulièrement la modification de programme entraîne un délai supplémentaire de réalisation des travaux estimé à 3 mois.

Le maintien des installations de chantier, de la signalisation, de l'astreinte et des équipes d'encadrement engendre un surcoût de **357 979,33 €HT**.

CONCLUSION

Il y a donc lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et des modifications au contrat subséquentes.

Son montant maximal, prenant en compte l'ensemble des postes ci-dessus décrits, s'élèverait à **458 968,58 €HT**, soit **6,16 %** de la masse initiale du marché se décomposant en :

- ✓ **833 228,40 €HT** de travaux supplémentaires
- ✓ **357 979,33 €HT** de dépenses liées à l'allongement du délai
- ✓ **-732 239,15 €HT** de moins value en quantité

Le montant initial du marché s'élevait à **7 455 199,35 €HT**. Cet avenant n°1 porterait le nouveau montant maximal du marché à **7 914 167,93 €HT** soit **9 465 344,84 € TTC**.

Le montant de ces dépenses complémentaires dépassant 5% du montant initial du marché il a été nécessaire de soumettre cet avenant à l'avis de la Commission d'appel d'offres en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

La Commission d'Appel d'Offres a examiné ce dossier le 20 décembre 2006 et a émis un avis favorable.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est à imputer au budget annexe TRANSPORTS, Exercice 2007, programme TW 20 B, chapitre 23, compte 23800072, CRB H 340.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°1 au marché n°05 123 U pour un montant maximal de **458 968,58 €HT** portant son nouveau montant à **7 914 167,93 €HT** soit **9 465 344,84 € TTC** et prolongeant sa durée de 3 mois,
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2007**

M. ALAIN CAZABONNE

